

TRÉMEHEUC

n°18 - avril 2016

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2016

Le budget communal

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et un acte d'autorisation.

Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les communes connaissent de façon générale quatre types de documents budgétaires :

- **Le budget primitif**

Il est élaboré par le Maire, autorité exécutive, et est adopté par le Conseil Municipal, autorité délibérante, dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Il rend compte des prévisions de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement votées par le Conseil Municipal pour une année .

Le budget, une fois voté, permet au Maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, ainsi que de poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Il doit en principe tout prévoir et devrait se suffire à lui-même.

- **Les décisions modificatives**

Elles peuvent être votées après l'adoption du budget primitif, en cas de nécessité ou d'urgence. Il est important et nécessaire lors du vote de ces dépenses additionnelles de prévoir les recettes correspondantes de manière à ne pas compromettre l'équilibre du budget.

- **Le compte administratif**

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif est en effet le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses, qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif met en évidence la qualité des prévisions du budget primitif.

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30
Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle communale

175 € la journée
260 € avec le lendemain
Chauffage : 37 € la journée
59 € les deux jours

AGENDA

Vendredis 1, 8, 15, 22 et 29 avril

Collecte des ordures ménagères
(le matin)

Mercredis 6 et 20 avril

Collecte des sacs jaunes
(le matin)

Vendredi 8 avril

Conseil Municipal

Samedi 9 avril

Randonnée pédestre

Dimanche 17 avril

Réunion de bénévoles

Samedi 23 avril

Soirée couscous avec vente de parts
à emporter

• Le compte de gestion

La comptabilité communale implique l'intervention du Maire mais aussi celle du Trésorier, receveur municipal. Il existe donc deux types de comptes : le compte administratif (celui du Maire) et le compte de gestion (celui du receveur municipal).

Le compte de gestion est réalisé par le receveur municipal qui est chargé, en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnées par le Maire. Le compte de gestion doit donc parfaitement correspondre au compte administratif.

Le compte de gestion est soumis aux élus avant le vote du compte administratif.

Le compte de gestion et le compte administratif 2015 de Trémeheuc

Les comptes font apparaître les résultats suivants :

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de l'exercice 2014	0,00 €	106174,57 €	24461,34 €	0,00 €
Opérations de l'exercice 2015	165587,63 €	240523,24 €	104865,25 €	118924,82 €
TOTAUX (clôture)	165587,63 €	346697,81 €	129326,59 €	118924,82 €
Résultats de l'exercice 2015	74935,61 €		14059,57 €	
Résultats de clôture 2015	181110,18 €		-10401,77 €	
Clôture du budget assainissement	0,00 €		13477,04 €	
Résultats définitifs 2015	181110,18 €		3075,27 €	

- Excédent de fonctionnement : **181110,18 €** - Excédent d'investissement : **3075,27 €**

Les votes du compte de gestion et du compte administratif 2015 précéderont celui du budget primitif 2016 lors du Conseil Municipal du vendredi 8 avril.



Subventions allouées aux élèves domiciliés à Trémeheuc

Sur présentation d'un justificatif à la mairie, les élèves peuvent bénéficier d'une **subvention de 44 € pour leurs voyages scolaires** et les élèves membres de l'association sportive du collège Chateaubriand d'une **subvention de 15 € pour leurs séjours sportifs**.

Classe 6 Trémeheuc - Cuguen

Le samedi 18 juin, les communes de Trémeheuc et de Cuguen s'associent pour une journée conviviale consacrée aux personnes de la **Classe 6**. Nous reviendrons vers vous dans la prochaine lettre d'information pour vous présenter le menu du repas, son prix et la date d'inscription.

Programme : 11h30 : dépôt de la gerbe suivi de la photo - 12h30 : repas - 19h30 : buffet froid - 22h00 : soirée dansante.

Trem'asso : Réunion de bénévoles et Soirée couscous

Le dimanche 17 avril à partir de 11 h dans la salle communale, Trem'asso vous invite à une **réunion de bénévoles pour le concert d'Emile et Images**. L'association compte sur la présence des Trémeheucoises et des Trémeheucois à cette réunion pour que l'évènement du mois d'août soit une réussite. A l'issue de la réunion, un pot sera offert.

Le samedi 23 avril, soirée couscous à la salle communale, avec vente de parts dès 18h30. Le tarif est de 15 €. Il comprend une part de couscous fait maison, du fromage et une part de flan. Le kir sera offert par l'association pour toute part enlevée. Les réservations sont à faire auprès de Mme Delphine Joubert (06.35.15.81.17). Le bénéfice de cette soirée servira à financer une partie du concert du mois d'août. **Trem'asso remercie encore les Trémeheucoises et Trémeheucois pour leur soutien.**

Randonnée pédestre à Trémeheuc pour l'association « Don de sang » de Combourg

Le samedi 9 avril, l'association des donneurs de sang organise une **randonnée pédestre** d'environ 10 km autour des éoliennes. Le départ sera donné à 10 h devant l'atelier communal de Trémeheuc. Le coût de l'inscription est de 3 € sans restauration et de 6 € avec restauration. Pour les réservations, appelez au 06.45.33.87.93 (Isabelle) ou au 06.50.41.55.73 (Yvon).

Les donneurs de sang seront aussi à l'Espace Malouas de Combourg **le lundi 18 avril**, de 10h00 à 13h00 et 15h00 à 18h30 pour une journée **don de sang**.